



Tanger le: 19-02-2021

CONVENTION DE STAGE

ENTRE LES SOUSSIGNES

- •La société TTH COMMUNICATION & PRODUCTION SARL, inscrite au R.C. sous le n°101845, Dont le siège social est situé à Rue Mohamed Ben Abdellah N° 1 Tanger, Représentée par M. Abderrahim Zebbakh Agissant en qualité du GERANT d'une part,
- Et M. SAAD BAHNINI, demeurant à effet de notification LOT AL HASSANIA 02 N°11 ASILAH, titulaire de la carte d'identité nationale N°BB155327.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Durée du stage

Le stage objet de la présente convention est d'une durée du SIX MOIS, le 22-02-2020 pour prendre la fin le 22-08-2020.

Article 2. Suspension et résiliation du stage

En cas d'absence, le stagiaire aura à solliciter une autorisation préalable de la Direction.

En cas d'absence rendue obligatoire par le suivi de sa formation, la demande d'autorisation d'absence devra être accompagnée d'une attestation de l'établissement d'enseignement s'il existe.

Si celle-ci est due à un cas de force majeure et notamment la maladie, le stagiaire préviendra le plus rapidement possible la direction.

En cas de non respect des prescriptions internes inscrites dans le règlement intérieur, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, la présente convention pourra être rompue.

Article 3. Contenu du stage

Conformément aux objectifs de sa formation, les activités qui seront confiées au stagiaire durant votre stage seront les suivantes : development de solutions informatiques relatives à l'activité de l'entreprise (sites web, applications mobiles ou web), analyse de données pour la strategie marketing, conception de solutions pour le ciblage des clients, ainsi que des taches de conception et conseil technique relatives au domaine d'activité de l'entreprise.

Article 4. Modalités d'encadrement

Le stagiaire bénéficiera d'un encadrement d'un responsable chargé de la formation selon des modalités précises. Article 5. Horaires

Durant la période de stage, le stagiaire serez présent dans l'établissement au maximum 35 heures par semaine.

Eventuellement : Considérant la nature de l'activité de l'entreprise et la formation du stagiaire, il est à rappeler que le stagiaire pourrait être présent la nuit, ainsi que les jours fériés.

Article 6. Gratification et avantages en nature

Pendant la durée du stage, le stagiaire bénéficiera d'une gratification de 8000 Dirham par mois.

En outre, il bénéficiera des avantages suivants : (repas, hébergement, prise en charge des frais de transport,...)

Article 7. Évaluation et attestation de fin de stage

Une appréciation de la qualité de ce stage sera effectuée à son terme selon les critères techniques et humaines necessaires pour l'activité de l'entreprise.

Enfin, à l'issue du stage, une attestation sera remise au stagiaire. Elle fera mention détaillée des missions qui lui auront été confiées et de leur réalisation.

Article 8. Protection sociale

Le stagiaire bénéficiera, pour la période de son stage, du régime de protection sociale contre le risque d'accident du travail.

Article 9. Assurance responsabilité civile

Il est à rappeler que l'entreprise devra souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire et prend en charge tout dommage causé par celui-ci.

Article 10. Obligation de discrétion

Le stagiaire s'engage par ailleurs, à faire preuve de la discrétion la plus absolue pour tout ce qui a trait à l'activité de l'établissement et quant aux informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre du stage et ce en tout domaine.

Article 11. Discipline

Il est à rappeler enfin que le règlement intérieur de l'établissement s'impose au stagiaire. Il devra en conséquence s'y conformer dans le cadre de l'exécution de cette convention de stage.

Pour la bonne règle, les deux parties confirment leurs accords en remettant un exemplaire de la présente, revêtu de leurs signatures, précédée de la mention « lu et approuvé » et daté.

Fait à Tanger, en double exemplaire le 19-02-2021

Pour la société TTH COMMUNICATION & PRODUCTION SARL

M. Abderrahim Zebbakh En qualité de GERANT M. SAAD BAHNINI

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ») Parapher chaque page